

DEVANT LE TRIBUNAL DE MARRAKECH

Tous ceux qui nourrissent des idées, sont exposés à des contraintes et des pressions

déclare un volontaire marocain dans les rangs
de la Résistance Palestinienne

Au terme de la troisième semaine du procès de Marrakech, il semble que tout est clair à présent, puisque tous les « accusés » ont fait état des tortures policières dont ils ont fait l'objet et des contraintes exercées sur eux pour qu'ils déclarent ce que leur demande la police et signer sous l'effet de la menace les PV qu'elle a rédigés.

Dans notre édition d'hier nous avons donné une synthèse des travaux du tribunal au cours de la séance du mardi matin et de l'après-midi qui a vu l'audition de plusieurs « accusés » qui ont tous réfuté le contenu des PV de police.

En effet, après avoir écouté les « accusés » Afroukh Mohamed, Hamouch Mohamed, Amghar Mohamed, ce fut le tour de M. Aharbil Hamadi d'être appelé à la barre. Né en 1940, marié et père de trois enfants, Aharbil est un commerçant sans antécédents judiciaires et a poursuivi ses études au Collège Ben Youssef jusqu'en 1960.

M. Aharbil a déclaré tout d'abord que Hadj Aharbil ne lui a pas demandé d'adhérer à la soi-disant organisation secrète, et qu'il ignore s'il a été présenté au juge d'instruction ou non.

Alors Me Bouabid intervient pour rappeler au tribunal que « l'accusé » était dans un état critique lors de sa détention; ce qui lui a causé des « trous de mémoire ». Par conséquent, et après le rejet de la première demande de la défense au sujet de l'expertise médicale poursuit Me Bouabid, il est nécessaire de la faire à présent pour permettre à « l'accusé » de se défendre et d'éclairer la justice. Quant aux P.V. de police conclut Me Bouabid on ne peut les considérer comme étant une preuve, et leur contenu doit être vérifié. Mais le Ministère Public a rétorqué que « l'accusé » est dans un état mental normal et qu'on n'a pas be-

Madeleine RIFFAUD
câble de

MARRAKECH

LE TRIBUNAL SE DONNE

« QUELQUES JOURS »

pour prononcer

son verdict de mort

A Paris délégations par centaines à l'ambassade
du Maroc pour sauver les patriotes

(Page 2)

Des centaines de délégations de travailleurs parisiens ont répondu à l'appel commun du Parti Communiste, du Parti Socialiste, de la CGT, de la CFDT et de la FEN, en allant hier déposer à l'ambassade du Maroc des pétitions réclamant la vie sauve pour les démocrates marocains.



8-9-71
l'Humanité

MARRAKECH : neuf organisations françaises conviennent de réagir en commun pour prévenir tout verdict de mort

MAROC : Halte aux bourreaux !

Les seize qu'ils veulent tuer

(De notre envoyée spéciale Madeleine RIFFAUD)

CENT QUATRE-VINGT-TREIZE inculpés. 161 présents au tribunal de Marrakech. 32 « en fuite » jugés par défaut. Sur 48 patriotes pour lesquels la peine de mort est requise, 16 attendent le verdict en prison. Les autres ayant pu échapper à la gestapo d'Oufkir, vivent actuellement en exil ou quelque part au Maroc, sous la protection de leur peuple.

A travers l'aride arithmétique de la répression collective, déclenchée par le pouvoir réactionnaire, moins contre des hommes que contre le mouvement d'opposition qu'ils représentent, se profilent des silhouettes, se dessinent des visages. Mieux les connaître, un à un, ces seize dont la vie tient à un fil, aide à agir pour les sauver.

Le premier est le responsable, pour la région de Marrakech, de l'Union nationale des Forces populaires : El Forkani, journaliste et poète, enlevé une nuit sur une route alors qu'il rentrait, chez lui, gardé et torturé 200 jours avant d'être présenté à un juge d'instruction.

Nos lecteurs le connaissent déjà. Ses avocats m'ont raconté leurs vains efforts, des mois durant, pour le retrouver. Du haut en bas des échelons policiers, gouvernementaux, on répondait que nul ne savait où se trouvait l'ancien député d'Agadir.

Disparu, volatilisé, chacun le crut mort, assassiné, comme son ami Ben Barka. Quand un avocat put l'entrevoir, après sept mois, Forkani, méconnaissable, se traînait en s'appuyant sur un bâton. Il avait des ci-

lonialistes pour remplacer Mohamed V exilé.

Je rappelle que le président du tribunal de Marrakech, Laabi, collabo si notoire qu'il figura sur la liste officielle des traîtres à la patrie, était présent auprès de Ben Arafat au moment où Ait Moudden et ses compagnons ont jeté leurs grenades. Qu'il ait, depuis, été blanchi par Hassan II — lequel préfère envoyer au poteau les anciens résistants, sans lesquels il n'aurait pas retrouvé son trône — donne au procès son véritable éclairage.

Classe contre classe, possédants contre le peuple, seul fidèle dans sa masse à la patrie profanée. C'est vrai au Maroc comme ce fut vrai en France, de 1940 à 1945.

J'ai gardé comme derniers dans la liste des sei-

Neuf organisations françaises

TANDIS que les protestations continuent d'affluer à l'ambassade du Maroc, le plus souvent transmises par des délégations unitaires, le communiqué suivant a été publié hier soir à Paris : « La CGT, la CFTD, la FEN, le Parti Socialiste, le Parti Communiste Français, le Parti Socialiste Unifié, le Parti Radical, l'Association Française des Juristes Démocrates, la Jeune République se sont rencontrés hier afin d'examiner le développement de l'action en faveur des démocrates marocains inculpés au procès de Marrakech et qui risquent la peine de mort. Ces organisations ont convenu de réagir en commun pour prévenir tout verdict irréparable. En se félicitant des initiatives qui ont déjà eu lieu, particulièrement le vendredi 3 septembre, par des délégations à l'ambassade du Maroc, elles décident de poursuivre et d'intensifier leur action notamment par l'organisation de manifestations de masse. »

catrices au visage, aux chevilles, aux mains.

A ses côtés, dans la *charrette* des militants progressistes dont le procureur royal exige le sang, des hommes aussi divers que Choujaz Abderrhaman, ouvrier ; Manouzi, gardien de la paix, et un autre Manouzi, prénommé Hocine, son neveu. La famille des Manouzi, de souche paysanne, chassée peu à peu de ses terres par les féodaux, s'était exilée vers Casablanca, afin d'y trouver du travail. Treize membres de cette famille figurent parmi les accusés présents au tribunal de Marrakech. (Elle est apparentée au commandant Manouzi, qui fut exécuté après le coup d'Etat manqué contre le roi, le 10 juillet.)

Beaucoup d'ouvriers parmi les seize : Aouad Mohammed, que ses copains ont surnommé *Canada*, non qu'il ait voyagé plus loin que la salle des tortures, mais parce qu'il travaillait à l'entreprise *Canada-Dry*, une fabrique de limonade, où il était délégué syndical. Amarir Hocine, délégué syndical, lui aussi, dans une raffinerie de sucre, et celui que l'on appelle affectueusement *le cycliste*, parce qu'il a une petite boutique de réparation de motos et bicyclettes usagées. Brahim Jilali.

Enfants de la misère, de force ils sont des révoltés, me dit, parlant de ceux-là, un ouvrier de Rabat, qui, travaillant en France, avait appris la *Jeune Garde*.

A côté d'eux, Boujama Ben Brahim, petit cultivateur ; Ahmed Ben Mansour, ingénieur chimiste ; Intida Aïssa, étudiant ; Ramses Mohamed, commissaire de police ; encore un étudiant : Barakat El Yazid. Et puis, les héros des tout premiers groupes de libération du Maroc contre le Protectorat, fondés par Mohamed Basri, que l'on a surnommé *le Jean Moulin du Maroc*, contre lequel la peine de mort est requise, mais qui a pu s'échapper : Ait Mouden, trois fois condamné à mort par les colonialistes, et l'ouvrier Affouah.

Tous deux participèrent à un attentat contre le fantoche Ben Arafat, choisi par les co-

ze directement menacés de mort, parmi les responsables de l'UNFP, non les moindres, les connaissant, je sais qu'ils auraient souhaité que je place avant eux leurs frères moins connus) : Ajar et Ahmed Benjelloum.

Le premier est né dans le sud de son pays, en 1920. C'est un des premiers syndicalistes marocains, un fondateur de la Résistance marocaine, et, aussi, de l'UNFP, aux côtés de Ben Barka. Un *homme à abattre*, pour le pouvoir royal. Ajar et A. Benjelloum, trente ans, ancien responsable de l'Union nationale des Etudiants marocains, ont été livrés à Oufkir par Franco, le 15 février 1970.

Dans cette affaire, les policiers marocaine et franquiste ont travaillé main dans la main, profitant du fait que les deux hommes, avec quelques militants marocains et en accord avec le gouvernement syrien, négociaient en Espagne l'achat et la livraison, par bateau, d'armes destinées à la Résistance palestinienne.

Parmi les 193 accusés de Marrakech, plusieurs n'ont, d'ailleurs, jamais nié avoir combattu dans les rangs des combattants palestiniens. Les tortionnaires ont cherché à leur faire *avouer* que c'était en vue de s'entraîner pour renverser par la force le pouvoir royal.

Les membres des familles des inculpés, que j'ai rencontrés à Marrakech, m'ont raconté l'amer soulagement qu'ils ont ressenti en apprenant que ceux qu'ils ont pleuré comme morts, pendant des mois de *garde à vue à vie*, selon la formule d'un avocat, étaient en prison, menacés du poteau d'exécution, mais survivants. Toutes les cérémonies avaient été faites, les condoléances reçues.

Mais ces fantômes aux mains d'Oufkir se portent bien ; je puis témoigner de leur moral excellent, qui se traduisait parfois par de grands et francs éclats de rire à l'audience, quand la brochette des collabos qui prétendent les assassiner *légalement* était par trop embarrassée par les questions des avocats, et faisait figure d'accusée.

Ce procès est d'un pouvoir passé maître dans le chantage. Nul n'ignore, au Maroc, qu'après le coup d'Etat du 10 juillet qui confirmait son isolement, Hassan II, dans une prétendue *ouverture à gauche*, a tenté, par divers intermédiaires envoyés aux dirigeants de l'UNFP, d'obtenir d'eux

des concessions politiques en se servant comme otages des 161 militants injustement emprisonnés (90 % font partie des cadres de l'UNFP). Parce que leur mouvement et eux-mêmes sont restés fidèles à l'intérêt du peuple marocain, le réquisitoire a *frappé dur*.

Tels sont les hommes que nous devons sauver.

Délégations hier après-midi à l'ambassade du Maroc

A l'heure où les juges de Marrakech préparaient leur verdict les travailleurs de la région parisienne ont manifesté leur inquiétude sur le sort des démocrates marocains en apportant en délégations nombreuses, hier après-midi, à l'ambassade du Maroc, des pétitions et motions demandant « d'éviter toute mesure irrémédiable à l'issue d'un procès politique où les inculpés, niant les accusations portées à leur encontre, ont su montrer la sincérité de leur patriotisme et leur attachement à la démocratie ».

Les organisations nationales (C.G.T., C.F.D.T., F.E.N., P.C.F., P.S., Parti Radical, Jeune République, Ligue des Droits de l'Homme, A.F.J.D., Comité de Défense) qui étaient à l'origine de cette manifestation ont elles-mêmes porté une protestation à l'ambassade du Maroc puis se sont rendues au ministère des Affaires étrangères pour demander au gouvernement d'intervenir. Parmi la délégation on remarquait Léon Mauvais, secrétaire de la C.G.T., Bernard Dizier, du Bureau National de la C.F.D.T., Raymond Guyot, du Bureau Politique du P.C.F.

Les travailleurs avaient fait vite pour organiser cette protestation. Les cheminots de Batignolles ont approuvé la motion de leurs syndicats en procédant à un vote pendant le repas de midi. Des entreprises de la région parisienne les délégations portaient de nombreuses pétitions communes de la C.G.T. et de la C.F.D.T. comme à Thomson (SF de Sartrouville, chez Dassault, à l'Imprimerie Nationale. Les

postiers de la gare de Lyon à la SNIAS de La Courneuve, portaient une lettre signée par les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. et par les partis communiste et socialiste.

Ces motions n'étaient pas la seule manifestation de protestation et des milliers de télégrammes ont été envoyés par les cellules du Parti Communiste, les municipalités, les entreprises et les universités.

A Lyon une délégation, composée de représentants de l'Union départementale C.G.T., de la F.E.N., des Jeunesses socialistes, de la fédération du Parti Communiste Français (Mireille Bertrand, membre du Comité Central), de la fédération du Parti Socialiste et accompagnée de trois avocats lyonnais, s'est rendue jeudi après-midi au consulat du Maroc à Lyon.

Les organisations du Parti Communiste et du Parti Socialiste, ainsi que les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de l'usine Rhodiacéta Belle-Etoile à St-Fons, ont adressé un télégramme à l'ambassade du Maroc.

D'autre part, devant la menace de mort qui pèse sur de nombreux inculpés du procès de Marrakech, le Secours Populaire Français « appelle tous ses amis, comités et fédérations à faire parvenir massivement des télégrammes au rot du Maroc pour que l'irréparable ne s'accomplisse pas ».

Le bureau national du Secours Populaire Français est intervenu à nouveau hier matin auprès du président du tribunal de Marrakech.



Pour sauver les patriotes marocains condamnés à Marrakech, les travailleurs de la région parisienne ont répondu massivement à l'appel des dix syndicats, partis et organisations démocratiques en portant leurs pétitions et motions de protestation à l'ambassade du Maroc à Paris.

Les Temps Modernes

Juin - juillet 1971

Procès

de

Marrakech

LE PROCES DE MARRAKECH

La police marocaine n'a pas le privilège d'être la seule à déjouer des complots, c'est même l'essence de la fonction policière, mais elle est en train de se tailler une espèce de record : cinq complots en un peu moins de quinze années, tous marqués par de retentissants procès politiques. Le dernier en date, celui de 1964, se conclut par onze condamnations à mort — dont huit par contumace — et seule l'opinion internationale empêcha l'exécution des trois condamnés.

Le procès qui s'est ouvert le 14 juin à Marrakech s'inscrit donc dans une longue tradition, mais il ne se limite pas à reproduire ceux qui l'ont précédé. La différence essentielle tient au nombre et à la diversité des inculpés. L'acte d'accusation comprend 193 noms ; 161 inculpés sont présents dans la salle, 32 sont en fuite.

Et, pour la première fois dans un procès de cette importance, les inculpés ne sont pas essentiellement des intellectuels, avocats, professeurs ou étudiants, mais appartiennent à toutes les catégories sociales. Les trois-quarts d'entre eux sont ouvriers, paysans, petits artisans, commerçants, fonctionnaires, chômeurs. La plupart sont des militants de l'Union Nationale des Forces Populaires, l'U.N.F.P. — le parti de Mehdi Ben Barka ; ils ont combattu dans les rangs de la Résistance nationale contre l'occupant français, ils ont vu, peu à peu, leur victoire confisquée par les féodaux marocains, les anciens « collabos » du protectorat, aujourd'hui promus aux plus hauts postes du régime. Cette contradiction, ils la revivent chaque jour dans la salle d'audience : le président du tribunal, Mohammed Laâbi, est un ancien secrétaire particulier de Ben Arafa ; c'est lui qui rédigea l'acte d'allégeance au Sultan fantoche et fit le démarcheur auprès

des Uléma de Fès pour réunir des signatures au bas de ce texte qui consacrait la déchéance de Mohammed V.

En 1957, Mohammed Laâbi figurait sur la liste des 193 traîtres, déchus de tous leurs droits par le premier gouvernement du Maroc indépendant. Un détail en passant : 193 traîtres en 1957 ; 193 accusés au procès de Marrakech. Ce n'est pas tout : sur cette liste publiée dans le Bulletin Officiel du 6 septembre 1957, Mohammed Laâbi porte le numéro 162 ; dans l'acte d'accusation du procès de juin 1971, le cent-soixante deuxième nom est celui de Mohammed Basri, le principal accusé (bien qu'absent), celui qui passe, selon la police, pour le « chef » du prétendu complot. Dans le contexte, il faut exclure le hasard. Quand on examine les dossiers de chacun des accusés, quand on sait que les suspects ont été infiniment plus nombreux, on peut s'interroger sérieusement sur la coïncidence. Un détail, bien sûr, mais qui, d'entrée, donne à ce procès un éclairage bien singulier.



Tout a commencé le 16 décembre 1969. Ce jour-là, le commissaire principal Hamiani, chef de la brigade nationale de la police judiciaire, reçoit dans son bureau, à Rabat, la visite d'un certain Brahim Mounadi. Mounadi est un responsable de l'U.N.F.P. dans la région de Marrakech. Il a décidé de changer de bord. Selon lui, des militants de ce parti sont en train de constituer, dans le Sud, une organisation secrète dont le but est de renverser le régime par les armes. Il en connaît les membres, les liaisons, les mots de passe, les activités et les projets. Il occupe lui-même des responsabilités importantes dans la région d'Amizmiz dont il est originaire.

Le commissaire Hamiani ne chôme pas : dès le lendemain une centaine de personnes sont arrêtées, dont Habib Forkani, responsable de la Fédération du Sud de l'U.N.F.P. Ces arrestations s'effectuent bien sûr à la mode marocaine. Les « suspects » sont enlevés. Aux familles qui s'inquiètent, la police répond qu'elle n'est au courant de rien, mais elle leur conseille aussi, impérativement, de se taire. Quant à la justice, elle n'est évidemment pas saisie. Elle ne le sera que de nombreux mois plus tard. Les « renseignements » de Mounadi ont donc été bien exploités.

Le Palais royal tient son « complot », il ne lui manque plus que les têtes. C'est Franco qui va se charger de les fournir.

Avec une exemplaire concision, le procès-verbal de police rappelle l'incident. Le passage vaut d'être cité en entier : « C'est à ce stade de l'enquête qu'il est advenu un fait important ; c'est le refoulement vers leur pays d'origine par les autorités espagnoles des nommés : Ajar Mohammed dit Saïd Bounaïlat, Benjelloun Ahmed dit Abdelmoumen, à qui elles ont reproché, paraît-il, de se livrer à de la propagande communiste. A leur arrivée à l'aéroport de Casablanca, ils ont été appréhendés et fouillés minutieusement... »

La police, une fois n'est pas coutume, est ici bien avare de détails. La presse de l'époque, on s'en souvient peut-être, avait parlé d'une « deuxième affaire Ben Barka » à Madrid. Rappelons les faits. Le 9 janvier 1970, M. Boutaleb, ministre marocain des Affaires étrangères, rend visite à Lopez-Bravo, son collègue espagnol. Le 24 janvier, six réfugiés marocains sont arrêtés à Madrid. Immédiatement le gouvernement marocain réclame leur extradition ; il adresse une requête en ce sens le 11 février au gouvernement franquiste. Or, il n'y a pas d'accords d'extradition entre les deux pays. Quatre sur les six détenus, titulaires de passeports syriens, sont fermement réclamés par la Syrie, qui obtient finalement gain de cause. Les deux autres sont livrés. Pendant plusieurs semaines le gouvernement marocain déclarera n'avoir aucune connaissance du sort de Benjelloun et de Ajar, rapatriés, pieds et mains liés, par avion spécial entre le 16 et le 20 février 1970.

Décidément le commissaire Hamiani a beaucoup de chance. Après la dénonciation « spontanée » de Mounadi, après le cadeau de Franco, il peut conclure son rapport : « En définitive, il apparaît clairement que Basri Mohammed a monté une organisation subversive qui se propose comme but de renverser le régime du pays. Pour arriver à cette fin, il a organisé des stages en Algérie, puis en Syrie où des Marocains ont été entraînés au maniement des armes, à la constitution de cellules terroristes dans les villes et les campagnes. » Clairement ? C'est surtout clair pour le commissaire Hamiani. Des militants marocains ont été effectivement entraînés militairement en Syrie pour combattre... aux côtés des commandos palestiniens. Mais pour l'accusation ce ne peut être qu'un prétexte. D'autant que le gouver-

nement marocain se livre alors à une furieuse entreprise diplomatique auprès des gouvernements algérien et tunisien. L'objectif : organiser un vaste procès maghrébin contre le Baas syrien. Mais le coup échoue. Ni les Tunisiens, ni les Algériens¹ n'acceptent l'opération, que le changement de régime en Syrie prive d'ailleurs de ses dernières raisons d'être.

C'est ainsi que le 29 décembre 1970, le Tribunal Militaire de Rabat, qui avait été hâtivement saisi de l'affaire, se déclare incompétent. Il n'y a pas selon lui « atteinte à la sécurité extérieure de l'État » et les accusés ne sont pas de son ressort. Entre temps, et dans le cadre de cette inculpation, des dizaines de militants ont été « arrêtés » dans tout le Maroc. Le principal responsable de l'U.N.F.P. à Rabat, Mohammed Lyazghi, est enlevé en novembre 1970 : comme d'habitude la police n'est pas au courant. Il faudra attendre le 19 décembre pour que son arrestation soit officiellement reconnue.

Ces quelques éléments sont loin de constituer la totalité de l'opération policière qui s'est déroulée pendant plus d'un an. Ils permettent néanmoins d'en saisir les grandes lignes. En fait, il ne s'agit pas d'une mais de deux opérations distinctes, confondues par la suite. L'une qui a pour fonction de liquider, à l'inté-

1. Le rôle du gouvernement algérien demeure tout de même assez trouble dans cette affaire. Les accusés qui ont été « arrêtés » en Espagne ont longtemps résidé en Algérie. Juste retour des choses quand on sait le rôle important qu'ont joué certains militants marocains aux côtés du F.L.N. algérien du temps de la révolution algérienne, Bounaïlat (Ajar) notamment. Depuis le coup d'Etat du 19 juin 1965, en Algérie, les relations entre l'opposition marocaine et le gouvernement algérien ont connu divers aléas. Quelle que soit à ce sujet l'opinion d'un secteur déterminé de l'U.N.F.P., il semble que les fautes commises ne soient pas toutes imputables au gouvernement du colonel Boumedienne. Rien ne pourrait de toute façon permettre de parler de « relations privilégiées » avec la Police marocaine. Cependant, l'un des accusés du procès a été livré par les Algériens. Il s'agit de Mohammed Ramsis, inspecteur de police à Oujda qui, arrêté, avait réussi une première fois à s'évader et à passer la frontière. Il aurait tenté de se réfugier à Oran après en avoir averti le commissaire de cette ville. Il y aurait été immédiatement arrêté et transféré peu après à la police marocaine. Son extradition aurait été monnayée contre la livraison par le Maroc de deux opposants algériens. Selon les termes de l'accord il s'agissait d'une affaire qui devait rester strictement secrète, de police à police. Les deux Algériens auraient été immédiatement exécutés après leur retour. Si le gouvernement marocain n'a pas « tenu parole », c'est parce que Ramsis joue, dans l'acte d'accusation, un rôle éminent dans les liaisons entre l'organisation intérieure et Mohammed Basri. Ramsis figure parmi les 16 accusés présents qui risquent la peine de mort.

Interrogé sur cette affaire, l'un des avocats algériens présents au procès en tant qu'observateur, a répondu à un journaliste français qu'il ne pouvait s'agir que d'une initiative purement individuelle. On peut, au moins en douter. La question est posée.

rieur, toute tentative d'organisation politique (rappelons que pendant la même période le Parti de la Libération et du Socialisme d'Ali Yata a été interdit et Ali Yata lui-même incarcéré, que le secrétaire général de l'Union Marocaine du Travail, Mahjoub Ben Seddik, a été arrêté et condamné, que les journaux de l'Istiqlal sont constamment saisis, ceux de l'U.N.F.P. purement et simplement interdits, etc...); l'autre qui vise, à l'extérieur, l'activité politique des exilés marocains (en France également ; qu'on se souvienne de la tentative d'expulsion d'Hamid Barrada en février 1970, la mise en résidence surveillée de Mehdi Alaoui et les diverses brimades imposées à des Marocains en exil, lors de la venue d'Hassan II à Paris²).

L'accusation de complot est commode, car elle permet de réunir les rameaux épars de l'opération. Les activités des militants exilés serviront à étayer les accusations portées contre ceux de l'intérieur. Ainsi, par exemple pour la question des armes : celles qui figurent sur la table des pièces à conviction du tribunal, nous aurons l'occasion d'y revenir, sont aussi rares que dérisoires. Mais c'est, rapporte le P.V. de police, parce qu'un bateau d'armes, prétendument acheté en Espagne pour le compte de la résistance palestinienne et en fait destiné à la subversion marocaine, n'a pu être acheminé à destination à cause de l'arrestation de Mohammed Ajar et Ahmed Benjelloun. En attendant, nul n'a jamais retrouvé la cargaison, ni le bateau. Les P.V. de police, l'acte d'accusation, sont formels : il y a complot. Encore faut-il s'entendre : pour la police, toute action politique qui remet en question le système politique ou l'ordre social est par définition un complot. Pour Marcellin, Mai-Juin 1968 était le résultat d'un complot. Oufkir ne raisonne pas autrement. Mais dans l'affaire de Marrakech les choses sont encore plus troubles. On a vu comment l'extradition d'Ajar était faussement présentée dans le procès-verbal, mais c'est chaque procès-verbal qu'il faudrait examiner en détail. A de rares exceptions près, on n'y trouve aucune mention de date ; les procès-verbaux de perquisition à domicile ont été signés en prison par les accusés qui n'y ont pas assisté ; les P.V. d'audition devant la police ont été remaniés après coup et antidatés, quand ils ne portent pas une signature fautive comme ce fut le cas pour l'accusé Hadj Aharbil ;

2. CF à ce sujet : « La Méditerranée des polices » T.M. mars 1970.

dans certains cas on trouve des accusés impliqués dans des actions alors même qu'ils sont déjà arrêtés. Infiniment plus grave : à chaque étape de l'enquête, l'intervention policière, provocation ou noyautage, apparaît à l'évidence. Mounadi, d'abord : quel rôle exact a-t-il joué ? Flic infiltré ou militant démoralisé utilisé comme agent provocateur ? Le procès ne nous apprendra certainement rien à ce sujet, sa déposition non plus : leçon trop bien apprise. On l'a vu, désarçonné par les questions de la défense, se contredire, au point que le président du tribunal a dû plusieurs fois intervenir, en lui relisant lentement sa déposition initiale pour qu'il puisse, en la répétant, tenir convenablement le rôle qui lui est imparti. Mais Mounadi n'explique pas tout.

Deux autres séries d'arrestations, en septembre 1970 et en décembre de la même année, ne doivent rien à ses déclarations. Si l'on en croit les P.V. de police, elles ont toutes deux commencé au hasard d'une interpellation de routine. Et nous devons, pour les croire, postuler la chance extraordinaire du commissaire Hamiani qui n'aurait d'égale que la frivolité désarmante des accusés. Deux exemples :

— Le 1^{er} septembre 1970, deux agents de police procèdent au contrôle banal d'une voiture mal garée. Pendant qu'ils demandent ses papiers au chauffeur, un individu s'approche et monte dans la voiture. Il porte une sacoche. Les policiers veulent en vérifier le contenu. L'individu en sort un revolver, le braque sur les deux agents qui le désarment. Le conducteur s'enfuit. On le retrouvera une semaine plus tard. Rien de plus facile : il avait en fuyant laissé ses papiers entre les mains des flics. Les deux militants arrêtés, Boujemaa Ben Brahim, Manouzi Lhoussine, figurent parmi les seize inculpés présents à Marrakech qui risquent la peine de mort ; ce sont donc des responsables importants. Avouez que le hasard fait bien les choses.

— Le 27 novembre 1970, un autre des principaux accusés, alors activement recherché par la police, Barakat Lyazid, est interpellé par une patrouille de police près du cimetière Ben M'sik de Casablanca. On le fouille : il porte une arme. Ce jour-là il avait rendez-vous avec un certain Moulay Abdallah, ancien militant du groupe de Cheikh-El-Arab³, qui lui avait

3. Cheikh-El-Arab, militant de la résistance impliqué dans le « complot » de juillet 1963 et condamné à mort par contumace à l'issue du procès. Il a

confié une arme à réparer. Le rendez-vous avait été reporté de deux jours. Moulay Abdallah n'y était pas. On ne l'a jamais retrouvé.

Que d'heureuses coïncidences... De deux choses l'une : ou bien l'organisation subversive et le complot sont ce qu'ils sont dans la thèse policière et il faudrait comprendre pourquoi les responsables d'une organisation révolutionnaire se font piéger aussi facilement, ou bien les P.V. sont faux, par mensonge ou par omission. Dans les deux cas, les récits précédents sont, pour le moins, invraisemblables ; dans les deux cas, en filigrane des rapports truqués, on entrevoit l'entreprise policière.

Le procès n'a pas d'autre base que ces procès-verbaux et les aveux extorqués pendant la « garde à vue » qui, pour certains accusés, s'est prolongée sept mois, dans les conditions que l'on imagine et que les inculpés ont, à l'audience, longuement décrites.

A quoi bon insister : le procès de Marrakech n'est pas l'aboutissement et la conséquence d'une enquête. L'investigation policière n'a d'autre but que de justifier l'existence du procès et d'en annoncer les conclusions. Comme en 1963, il fallait un grand procès politique, donc un « complot ». La réalité de celui-ci est parfaitement secondaire. Il s'agit d'une affaire politique et c'est la politique qui dirige. Voilà ce qu'il nous faut maintenant examiner.

*
**

Comme en 1963, le procès de Marrakech fait l'objet, au Maroc même, d'une publicité aussi abondante qu'inhabituelle eu égard à la discrétion coutumière des organes d'information du pouvoir pour tout ce qui touche à la politique intérieure du pays. Chaque jour la radio et la télévision rendent compte des débats. *Maghreb-Arabe-Presse*, l'agence officielle, publie quotidiennement un long bulletin intégralement reproduit dans *La Dépêche*, journal officieux du Palais. L'information officielle est passablement orientée, on s'en douterait, mais elle existe. De plus, les deux journaux

été abattu par la police à Casablanca en juillet 1964. Ce militant exceptionnel avait autour de lui un groupe d'hommes notoirement noyauté par la police. C'est entre autre par le biais de flics infiltrés dans l'organisation de Cheikh-El-Arab que l'affaire du « complot » de 1963 a été montée. On voit donc que le label attribué à ce Moulay Ahmed Abdallah d'ancien militant du groupe de Cheikh-El-Arab est rien moins que douteux.

autorisés de l'opposition, tous deux appartenant au Parti de l'Istiqlal, *Al Alam* en arabe et *L'Opinion* en français, relatent librement les audiences de Marrakech sans être systématiquement censurés⁴. Après cinq ans d'état d'exception, après la terreur policière qui a précédé, cette soudaine liberté, même si elle est très relative, a de quoi surprendre l'observateur. Elle va si peu de soi que les représentants officiels du gouvernement qui, dans la salle d'audience et dans les couloirs du palais, assurent — avec la plus grande courtoisie — l'« information » des avocats ou journalistes étrangers, ne cessent de la proclamer. « Au Maroc, disait un de ces hauts fonctionnaires, nous n'agissons pas comme dans d'autres pays qui connaissent ce genre de situation. Marrakech ne sera pas Yaoundé, Burgos ou Leningrad. Ici les accusés et les avocats peuvent s'exprimer librement. Nous ne cherchons que la vérité dans cette affaire, notre justice est indépendante, n'importe qui peut assister au procès. » Certes, il faut faire la part des choses. La presse et l'information officielles ne cessent d'affirmer la culpabilité des accusés ; le ministre de la Justice, en réponse à une question orale sans débat, a lu devant la Chambre des représentants l'acte d'accusation en le reprenant totalement et sans aucune réserve à son compte. Il demeure que dans l'enceinte du tribunal les accusés peuvent parler et qu'ils ne s'en privent pas. Rarement interrompus par le ministère public ou le président, ils ont pu décrire en détail les conditions de leur détention par la police, les tortures auxquelles ils ont été soumis des semaines, voire des mois durant, et dont certains portent aujourd'hui encore la marque. Libéralisme dérisoire en même temps qui permet à des hommes incarcérés au secret depuis plus d'un an pour la plupart, sans illusion sur un verdict dont chacun pense qu'il est déjà décidé, de prendre la parole quelques dizaines de minutes, sous la surveillance constante des policiers qui après avoir été leurs tortionnaires sont aujourd'hui encore leurs geôliers. De légalité et de publicité, il n'en est question que depuis le 14 juin 1971. Tout ce qui a précédé, les arrestations, l'instruction militaire, l'instruction devant le tribunal de Marrakech, les tractations avec l'Espagne, les négociations avec l'Algérie et la Tunisie sont restées secrètes. Il n'est fait mention

4. Depuis le 14 juin, ces journaux ont fait l'objet, chacun, d'une seule saisie. *L'opinion* le 2 juillet, *Al Alam* le 8 juillet. Il ne semble pas que la mesure prise soit en rapport avec les comptes rendus du procès.

nulle part des conditions dans lesquelles ont été interrogés les accusés, des lieux où ils ont été détenus pendant toute la durée de la garde à vue. Tous les accusés qui ont pris la parole au Tribunal jusqu'à présent, affirment avoir été atrocement torturés. Pour certains d'entre eux, alors même qu'ils avaient déjà tout « avoué », les séances de tortures ont continué pendant des semaines dans les « villas » d'Oufkir. Un détenu, Moudjahid Kacem, est mort. « D'épuisement » dit le procès-verbal de police qui précise : « Moudjahid Kacem, traqué dans les trois refuges — Agadir, Safi et Boujad — où il pouvait se cacher, a fui et, en arrivant à Casablanca après avoir fait un détour par Khénifra et Meknes, a trouvé la police à son attente. Dans l'état squelettique où il était, harassé par les longs trajets qu'il venait de parcourir en si peu de temps et souffrant de maladie, il n'a pas été interrogé. Comme son mal persistait, il a été décidé son hospitalisation à Rabat où son décès devait survenir quelques jours plus tard. » Les précisions sont éloquentes : on ne l'a pas interrogé, certes, mais on a pris le temps de constater (au bout de combien de temps ?) que « son mal persistait » avant de le transférer à l'hôpital ; les silences du rapport le sont davantage encore : aucune date n'y figure, ni celle de l'arrestation, ni celle du transfert à l'hôpital. Des accusés affirment avoir rencontré Moudjahid Kacem en prison. Que croire ? Dans le contexte, il est en tout cas difficile d'accorder à la police d'Oufkir le bénéfice du doute.

Mais il y a plus grave. Les détenus présents à Marrakech, on l'a vu, ont été arrêtés à trois moments différents. De fait, depuis décembre 1969, au hasard du déroulement de l'enquête, plusieurs centaines d'arrestations, c'est-à-dire d'enlèvements, ont eu lieu ; de 800 à 1 000 selon les sources. Quatre cents « suspects » environ ont été libérés au cours de la procédure. Si on y ajoute les 193 accusés, nous sommes toujours loin du compte. Que sont devenus les autres ? Les pires rumeurs circulent à ce sujet. Le grand procès public ne nous a guère éclairci sur ce point⁵.

5. Faute de preuves, une indication. J'ai eu l'occasion, à Marrakech, d'interroger un haut fonctionnaire à propos des enlèvements, notamment de celui de Mohammed Lyazghi, dont la presse internationale avait beaucoup parlé à l'époque. On m'a répondu : « De quoi vous plaignez-vous, il est vivant. »

**

Le Palais Royal a délibérément choisi de faire ce procès et de le conduire ainsi, avec un respect relatif de la légalité formelle et un évident souci d'en assurer la publicité. Certes, l'objectif est clair : décimer une partie de l'opposition ; mais cela ne va pas sans contradictions. Il faut que le prétexte du complot demeure, donc qu'il soit au minimum crédible ; car le régime, qui a une longue pratique des « complots », sait d'expérience que l'accusation peut lui être aisément retournée et qu'on peut tout autant en retour l'accuser de déguiser par ce biais un procès d'opinion.

L'intention n'est d'ailleurs guère douteuse quand on voit sur le banc des accusés Mohammed Lyazghi, dont les P.V. de police eux-mêmes ne disent quasiment rien, mais sur qui reposait une partie considérable de l'organisation de l'U.N.F.P. Pour rendre crédible la culpabilité des accusés, il faut donc désamorcer l'attaque en retour, travailler l'opinion par une information massive, quitte à devoir supporter — momentanément — deux journaux d'opposition, dont l'existence même sert en outre à la manœuvre. L'un des représentants gouvernementaux confiait aux journalistes pendant une suspension d'audience : « Au fond, ce que nous reprochons à ces hommes, c'est d'avoir voulu régler par la violence, avec une organisation secrète et des méthodes de travail clandestin, des questions qui doivent se débattre au grand jour. » Et il ajoutait : « S'ils avaient eu le courage d'exprimer leurs opinions dans un journal, ils ne seraient pas poursuivis aujourd'hui. Mais s'ils ne l'ont pas fait, c'est parce qu'ils savent bien qu'au Maroc personne ne les suivrait. Leur attitude est celle de gens désespérés de n'être suivis par personne ». Malheureusement pour la thèse officielle, cette déclaration venait après l'audition de Habib Forkani, ancien directeur du journal en arabe de l'U.N.F.P., *Al Mouharrir*, interdit par le régime. Mais la parade n'est pas pour autant de pure forme. Le Palais a besoin de cette démonstration de légalité, non seulement pour améliorer, à l'étranger, une image de marque sévèrement ternie par les événements de ces cinq dernières années de monarchie absolue, mais encore et surtout pour résoudre des contradictions de plus en plus conflictuelles au sein même de l'appareil gouvernemental. Un examen très rapide de cette situation politique va

nous permettre de comprendre quelle est la fonction assignée à ce procès.

Depuis juillet 1970, le roi a mis fin au régime de l'état d'exception qui régnait au Maroc depuis la sanglante répression des émeutes de Casablanca en mars 1965, et durant lequel toutes les libertés publiques étaient suspendues. Le royaume est désormais doté d'une Constitution dont Maurice Duverger, qui s'était montré favorable à la Constitution de 1962, a écrit qu'« elle revient à une monarchie quasi-absolue, qu'elle s'efforce de camoufler derrière l'apparence d'une pseudo-représentation nationale ». Elle a été adoptée par référendum avec un tel score que les hauts responsables du régime en étaient gênés pour proclamer les résultats (98,7 % de *oui*, malgré la prise de position en faveur du *non* de toutes les organisations nationales et progressistes, notamment de l'Istiqlal et de l'U.N.F.P.) Quant à la Chambre des représentants, boycottée par les opposants au référendum, « élue » par des électeurs fantômes, en fait désignée par les services du ministère de l'Intérieur, elle n'est guère que la chambre d'enregistrement des volontés du Palais. L'humour marocain colporte que si pour l'Aïd El Kébir le mouton est trop cher, c'est parce que tous les moutons du Maroc sont à la Chambre des représentants. Les représentants ne représentent rien ; tout le monde le sait, au Maroc et à l'étranger. Mais ce qui pourrait n'être que gênant pour l'amour propre de S.M. Hassan II est en fait le signe d'une crise interne autrement grave. Car le pouvoir sans frein de l'autocratie n'est pas sans fissures ni sans contradictions. A défaut de les découvrir à Marrakech, c'est au Palais et au gouvernement qu'on trouvera les hauts lieux des complots et des intrigues. Tout le monde y complotte contre tout le monde. La police, les polices, l'armée, les ministres, l'entourage du roi, les grands commis, chacun joue sa carte, s'enrichit par la spéculation et la corruption ; chacun a peur aussi, et se méfie. Récemment encore quatre ministres et quelques hauts fonctionnaires ont été limogés à la suite d'une énorme affaire de corruption qui n'épargnait pas le Palais royal. Mesure purement symbolique : les personnages en question n'ont pas été inquiétés le moins du monde. Pendant ce temps le Maroc régresse en valeur absolue. Littéralement le pays s'appauvrit ; l'économiste marocain Lahbabi parlait fort justement d'un « pays en voie de sous-développement ». Ce n'est pas la sécurité intérieure de l'État

qui est atteinte, c'est l'État lui-même qui se désagrège, peu à peu réduit à son seul appareil répressif que dirige au sommet le général Oufkir, le ministre tout-puissant. Dans cette situation le roi, s'il reste le maître, peut tout aussi bien devenir l'otage⁶. L'opposition qu'il a tout fait pour liquider manque désormais au jeu politique intérieur. Il faut au régime, sinon une politique, du moins des hommes de rechange. Où les trouver, sinon dans l'opposition ? Une opposition qui regroupe désormais toutes les forces du nationalisme marocain. En effet, la grossièreté des manœuvres électorales de l'été 1970 a précipité le vieux parti de l'Istiqlal — la fraction conservatrice du mouvement national — dans le camp des adversaires du pouvoir, aux côtés de l'U.N.F.P. Les deux partis ont fondé ensemble, il y a un an, un Front Patriotique, *Al Koullah Watania*, qui, malgré des capacités d'initiative bien réduites, témoigne de l'échec de la tentative d'ouverture politique du Palais. Ce Front, réduit aux états-majors qui le composent, n'a pas réalisé les espoirs que sa création avait suscités ; en un an il n'a à son compte aucune initiative politique de masse, et son programme constitutif n'a inspiré aucun travail en profondeur au sein de la paysannerie ou du prolétariat marocains ; ainsi limitée la *Koullah* demeure fragile. Les hommes du Palais ne la croient pas exempte de contradictions internes dont ils pensent pouvoir tirer parti. La façade démocratique du procès de Marrakech a donc, dans ce contexte, un double rôle : signifier, de la part du pouvoir, qu'on entend « jouer le jeu », respecter la légalité et permettre dans certaines limites l'expression d'une opposition qui ne remettrait pas le régime en question, et, d'autre part, mesurer les intentions de l'opposition, sa cohérence interne et ses capacités de composition. Un procès ouvertement truqué, un procès où la défense se trouverait incapable de remplir sa mission aurait cimenté l'unité de toutes les forces de l'opposition. Au contraire, le respect des droits des accusés, la publicité faite autour des débats de Marrakech, favorisent les tentations centripètes. Dès l'instant où les conditions du procès n'imposent pas une solidarité de principe, le champ des manœuvres s'élargit. Rien ne permet de supposer que les calculs du Palais se vérifieront. Rien ne permet non plus d'en exclure l'hypothèse. Au procès même, ni la défense, ni les

6. Sur tous ces aspects, que nous évoquons ici très rapidement, nous reviendrons en détail dans un prochain article des T.M.

accusés, n'ont jusqu'à présent mis formellement le régime en accusation. Il est encore trop tôt pour en juger ; la suite des débats permettra de clarifier les options politiques en présence.

Si même le calcul précédent est, dans tous les cas, fort hypothétique, ce qui l'est moins, c'est la nécessité où se trouve la monarchie marocaine d'assurer coûte que coûte sa survie. La cuisine interne ne concerne que la classe politique ; la publicité faite autour du procès vise l'ensemble du peuple marocain. En faisant du procès une grosse affaire publique, le pouvoir royal tente d'accréditer l'idée de sa puissance et de la puissance de son appareil policier. Il veut faire peur. L'incohérence apparente des rapports de police trouve ici sa raison d'être. Peu importe que l'accusation de complot soit ou non fondée, il suffit de montrer que toute tentative de maintenir une organisation politique en dehors de l'orbite du Palais est non seulement réprimée mais vouée d'avance à l'échec, que la police sait tout, voit tout, intervient où elle veut et quand elle le veut. Si même l'accusation s'avérait exacte, le régime ne risquait pas grand chose dans l'affaire. L'examen des armes retenues comme pièces à conviction en est une preuve supplémentaire. Quelques pistolets, d'un modèle ancien, deux grenades, une mitrailleuse, une bombe lacrymogène : voilà tout l'arsenal du complot. D'où viennent les armes ? A l'évidence du temps de la lutte de Libération, et elles n'ont manifestement pas servi depuis. Pendant la seconde semaine d'audience, on a ainsi présenté avec beaucoup d'emphase la bombe lacrymogène. Or il a été prouvé, après examen, que le corps de la bombe datait de 1936, la goupille de 1940 et le détonateur de 1954 ! Le président du tribunal a assuré que cette pièce de musée fonctionnait parfaitement. On ne demandait qu'à le croire ; malheureusement il avait fait procéder au désamorçage de l'engin sans juger utile de dresser un procès-verbal de l'opération. Détail secondaire, mais significatif pour apprécier la valeur de l'arsenal qui nous est présenté. Il est difficile de penser que nous avons là sous les yeux l'armement d'une organisation secrète qui prépare la révolution au Maroc. De plus, même s'il y a eu « complot », il n'y a pas eu le moindre début de commencement d'exécution. Autrement dit, il s'agit bien de répression préventive ; En prévision de quoi ? De ce « complot » ? Allons donc ! La police savait tout, par Mounadi et tous ceux qui ont fait le même travail aux différents stades de l'en-

quête. Elle n'avait qu'à attendre. Le procès, ou plus exactement l'opération politique en cours vise donc un autre objet.

La crise sociale au Maroc a atteint un degré tel que tout désormais peut arriver. Le recours à l'action violente est le seul possible, pour les paysans spoliés de leur terre par la spéculation foncière, pour les ouvriers privés de leur emploi par la fuite des capitaux, pour les jeunes (50 % de la population a moins de vingt et un ans) chassés de l'école et réduits au chômage. Le spectre des émeutes de Casablanca en mars 1965 hante le régime. Chaque mois, dans une région ou une autre, un mouvement de révolte éclate. Grèves sauvages dans les mines, occupation des terres par les paysans, grèves successives dans les lycées et les universités, ont marqué toute l'année dernière. De tous ces faits, la presse ne parle jamais. Il y a pourtant des exceptions. Le pouvoir n'a pas pu cacher, par exemple, une révolte paysanne dans le Gharb en décembre dernier. Pour s'opposer à l'appropriation des terres par des grands féodaux, des paysans des Ouled-Khalifat, dans la province de Kénitra, ont tenté d'occuper le domaine. Les C.M.I. (l'équivalent de nos C.R.S.) sont intervenus. Bilan : six morts avoués par le communiqué officiel (20 selon des sources sûres). Plus récemment encore, à Rabat cette fois, à l'occasion d'une manifestation étudiante, près de la Cité Universitaire, la police tire : trois blessés graves. Ce sont là les faits *publiquement* connus. Il y a tous les autres. Il ne s'agit ici que de mouvements sporadiques, sans liens entre eux : révoltes physiques, brutales, immédiates, face à la spoliation, à la misère, à l'arbitraire. Les accusés de Marrakech n'y ont évidemment aucune part et les faits qui leur sont reprochés n'ont aucun rapport avec ces mouvements ; mais ils font partie aussi de ces paysans pauvres, de ces ouvriers, de ces chômeurs, de ces étudiants en lesquels la population marocaine peut se reconnaître. La seule existence d'une organisation, aussi rudimentaire soit-elle, constitue pour le régime une menace : celle de fournir à toutes les révoltes éparses un principe unificateur, une expression commune, une liaison politique organique.

Nous avons affaire, ne l'oublions pas, à un régime policier, ayant une vision policière de l'histoire et ne s'embarrassant pas de subtilités idéologiques. La juxtaposition des faits suffit à la logique policière pour opérer sa démonstration. D'un côté des révoltes, dont nul ne peut prévoir où et quand elles se produi-

ront, sinon qu'elles sont toujours et partout en germe ; de l'autre des hommes qui s'organisent à des fins politiques et parmi eux des militants au passé nationaliste prestigieux, Basri, Bounaïlat (Ajar), Jebli, Bensaïd, Sebatta dont les noms ont au Maroc valeur de symbole. Dans la réalité, les choses sont probablement infiniment plus complexes. Pour la police et le Palais, cela suffit : il faut frapper et frapper fort, à la tête, moins pour juguler les révoltes possibles et qui de toute façon auront lieu, que pour les réduire d'avance au désespoir en montrant qu'elles sont fatalement sans issue.

**

Quand on parle de démocratie et de légalité, celles-ci ne dépassent pas les limites du tribunal. Des militants révolutionnaires marocains en font aujourd'hui l'expérience. Pour avoir distribué des tracts à Marrakech dénonçant la « politique des barrages » — c'est-à-dire la spéculation foncière —, l'augmentation du coût de la vie, le procès des 193, ils sont en ce moment même en prison, et ils risquent une peine de deux à cinq ans d'emprisonnement. Il s'agit de militants très jeunes (moyenne d'âge : 20 ans). On ne leur reproche pas seulement d'avoir fabriqué et distribué des tracts — ce qui est déjà au Maroc un délit selon une loi *française* de 1935 dont seul le préambule a été modifié en 1969 — mais aussi d'attaquer le régime dans ces tracts et de vouloir reconstituer un parti dissous (en l'occurrence le P.C.M.) parce qu'ils proclament la nécessité pour le peuple marocain de se doter d'une authentique organisation révolutionnaire. Mais, encore une fois, la police n'entre pas dans ces détails. Ces arrestations, qui datent du 3 juin 1971, précédées par d'autres à Fès et à Rabat notamment mais qui n'ont pas été suivies d'inculpations, montrent que la lutte politique au Maroc, même à l'état embryonnaire, est en train de prendre un nouveau cours.

A terme, la double politique du Palais, parade légaliste et intimidation policière, risque de connaître un échec définitif. Nous n'en sommes pas là. Mais dès à présent il lui faut jouer serré, d'autant plus qu'Oufkir et ses hommes sont tout autant capables de servir d'arbitre aux conflits internes et les plus à même de profiter d'une crise du régime.

Le roi bénéficie évidemment de l'atonie de l'opposition tra-

ditionnelle. Victimes de la répression depuis presque dix ans, les forces progressistes marocaines n'ont pas non plus trouvé la réponse politique de masse aux manœuvres du pouvoir et à la terreur policière. L'opposition n'est guère sortie d'une stratégie de groupe de pression « au sommet », assignant comme fin à l'action politique, quelle qu'en soit la forme, des négociations avec le Palais.

Les accusés que l'on juge à Marrakech, par leur extraordinaire courage et par la fermeté dont ils font preuve face au Tribunal témoignent du potentiel et de la qualité des militants dont disposent les forces progressistes marocaines. Pour eux la situation est encore celle des années 1950. Comme alors, ils sont prêts à donner leur vie pour assurer l'indépendance et la prospérité de leur pays. Les conditions du combat d'aujourd'hui sont-elles encore celles de la lutte pour la Libération nationale ? Quelles sont les conditions et la stratégie des luttes révolutionnaires dans le Maroc de 1971 ? En filigrane du procès de Marrakech et de l'enjeu politique qu'il représente, ce sont ces questions décisives qui se trouvent posées.

Marc Kravetz
(8 juillet 1971)

(A suivre)

*
**

Cet article allait être remis à l'imprimerie quand nous avons appris dans la soirée du 10 juillet la tentative et l'échec en quelques heures d'un « coup d'état militaire » au Maroc. Dans l'état actuel des informations il est, bien sûr, impossible de conclure, sauf à confirmer ce que nous écrivions et ce que tous les Marocains savent : la division profonde qui existe au sein de l'armée comme au sein de tout l'appareil d'État marocain. Le pourrissement et la corruption ont maintenant atteint tous les niveaux de la monarchie. De nombreux jeunes officiers supportent mal d'être les garants et finalement les défenseurs d'un ordre social qui consacre la déchéance politique, économique et sociale

de leur pays. Ce n'est pas la première fois qu'on assiste à des tentatives de rébellion militaire. La dernière en date s'est produite peu avant l'ouverture du procès de Marrakech dans une caserne du Sud. Un groupe d'officiers ont finalement déserté après que les hommes d'Oujkir soient venus y rétablir l'ordre. La police a reçu mission de les retrouver. Mais comme l'État-Major n'a pas voulu révéler qu'il s'agissait d'une révolte dans l'armée, le ministre de l'Intérieur a prétexté de l'« évasion » de Mohammed Ajar de la prison de Marrakech pour justifier de vastes rafles policières à Casablanca et dans la région. Le mensonge a été suffisamment bien gardé pour que le procureur du roi à Rabat s'enquiert à Marrakech de la présence ou non d'Ajar en prison¹.

Dans l'un des procès-verbaux de police, il est reproché à un inculpé, Ramsis, inspecteur de police à Oujda, d'avoir transmis à Basri les noms des « militaires qui ont été exécutés ou qui ont pris la fuite pour avoir trempé dans des affaires de subversion », ce qui confirme définitivement toutes les rumeurs qui circulaient au Maroc sur des mouvements au sein de l'armée et la répression immédiate dont ils font l'objet.

Ce qui s'est passé au palais de Skhirat le 10 juillet n'a donc rien d'étonnant. Nous ne savons encore rien du mouvement responsable de cette tentative. Ce que nous constatons en revanche, c'est qu'Oujkir voit sa position renforcée à l'issue de l'événement. Une fois de plus il s'est imposé comme l'indispensable « sauveur » de la Monarchie et ce dans un moment où, nous l'avons vu, le déroulement du procès pouvait être l'occasion pour le Palais de rechercher certains contacts dans les milieux de l'opposition marocaine. Provocation ? Manipulation d'une révolte authentique d'élèves-officiers ? Il ne faut rien exclure. Dans tous les cas les masses marocaines ont été tenues en dehors de ce mouvement. Il est significatif que les « insurgés » qui tintèrent plusieurs heures l'antenne de la Radio-Télévision marocaine n'aient pas un seul instant fait appel au peuple. Le mouvement qui s'est produit, quelle que soit la part possible de la provocation, se situe dans le cadre du système. Conséquence des contradictions de plus en plus exacerbées au sein même des

1. Celui-ci est enfermé à Marrakech dans un cachot, où il est seul et enchaîné jour et nuit...

forces du pouvoir, règlement de comptes entre les différents clans de l'entourage royal : c'est du pareil au même. Rien n'a changé au Maroc et rien ne pouvait changer, même dans l'hypothèse hautement improbable où les jeunes militaires auraient réussi leur coup, à moins d'une intervention des ouvriers, des paysans, des jeunes chômeurs, des lycéens et des étudiants progressistes, qui sont jusqu'à présent interdits de parole sur la scène politique marocaine.

L'événement sanglant du 10 juillet n'est qu'un signe supplémentaire de la crise politique. Il annonce vraisemblablement une aggravation de la terreur policière. Il y avait Oufkir et les autres ; il n'y a plus qu'Oufkir doté de tous les pouvoirs : le champ des manœuvres possibles se rétrécit d'autant. Autre leçon qui ne manquera pas d'être tirée : il n'y a pas non plus de « solution » militaire au Maroc. Les complots et les putsches qui sont la loi des régimes pourris de l'intérieur n'ont jamais rien changé à la nature même du système. Certes le couple Hassan-Oufkir vient de prouver une fois de plus qu'il savait déjouer les complots. Mais c'est une victoire à leur mesure, la seule qu'ils peuvent remporter, parce que le complot, surtout quand on le fomenté, fait partie de la loi du régime. Mais c'est aussi une victoire qui coûte cher, car elle force le Palais et son ministre à dévoiler leur isolement et leur faiblesse fondamentale. Décidément, de Marrakech à Skhirat, le temps des illusions est bien fini au Maroc.

M. K.

(11 juillet 1971)

Algerie 1970

LE MINISTÈRE PUBLIC A DEMANDÉ DE NE PLUS ÉVOQUER LES CONDITIONS DE DÉTENTION DES « INCULPÉS »

Ayant constaté que certains « accusés » continuent à dénoncer les tortures et les quatre mois et demi de garde à vue

Le Tribunal criminel de Marrakech, chargé de statuer dans l'affaire du « complot » a poursuivi l'audition des « accusés » qui sont unanimes à réfuter le contenu des P.V. de police.

Dans la séance du mardi matin, après avoir écouté les « accusés » Nait Ouahid Mohamed, Ait Aicha et Seddik Mohamed, le Tribunal a suspendu ses travaux pour une demi-heure de repos au terme de laquelle « l'accusé » Ahmed Ben Mohamed a été appelé à la barre pour répondre aux

questions du Président.

Né en 1946, Ahmed Ben Mohamed est célibataire, ouvrier. C'est un membre de l'UNFP, il a quitté en 1967 son douar à la recherche d'un emploi et s'est installé à Marrakech.

« L'accusé » a déclaré connaître Beladil et Hamadi Ben Boulh, ainsi que Hamadi Ahar-

bil mais en tant que membres du parti seulement.

Le Président lui rappelle certaines de ses déclarations contenues dans le P.V. de police, notamment le fait que Beladil l'a contacté au sujet de leur visite chez Hadj Hamadi Aharbil et que ce dernier l'a mis au courant de l'existence d'une « organisation secrète » ayant pour but de renverser le régime ainsi que de l'arrivée de deux instructeurs et qu'il a lui-même effectué des entraînements. Mais « l'accusé » n'a catégoriquement tout ce qui a été dit et précise qu'il a été gardé quatre mois et demi par la police qui lui a demandé s'il était membre de « l'organisation secrète », s'il possédait des armes, questions auxquelles il a répondu négativement.

Le Président lui rappelle encore une fois certaines de ses déclarations devant le juge d'instruction, notamment le fait qu'il n'y avait aucun rapport entre lui et Hamadi Ben Boulh et Hamadi Aharbil depuis 1967, et qu'il visitait sa tribu d'une façon continue

Quant aux mesures de contrainte dont font l'objet les détenus, le Ministère Public a souligné qu'ils peuvent recourir aux dispositions de l'article 89 du Code de Procédure Pénale. Ce à quoi Me Bennani répliqua que la défense s'est vue, à maintes reprises, refuser les demandes d'expertise médicale et qu'il est par conséquent utopique de dire que les détenus peuvent recourir à l'article 89 du Code de Procédure Pénale.

Alors le Ministère Public intervient et demande de considérer cette question comme close et de ne plus évoquer les conditions de détention. Me Bouabid lui répond qu'une telle demande porterait atteinte aux droits de la défense et ceux de « l'accusé » qui a toujours le dernier mot.

Le Président convoqua ensuite à la barre « l'accusé » Hamadi Ben Si Bouh Ait Belafkih, marié, père de trois enfants, paysan. Après avoir reconnu connaître Mohamed ben Abed, le Président lui rappelle certains passages du P.V. de police, notamment le fait d'avoir décidé, en commun accord avec Hadj Aharbil, de former une cellule secrète qui dépend d'une « organisation secrète », et l'arrivée de deux instructeurs à Demnate pour les entraîner à manier les armes. Mais Hamadi Ben Bouh nie avoir fait de telles déclarations et raconte comment il a été arrêté par le caïd et la police qui l'ont amené à Marrakech et de là à une maison dite de Makri où il a été torturé et on lui a demandé s'il connaissait Hadj Aharbil et s'il lui a confié des armes. Après quoi, ils l'ont conduit à la prison militaire où il est resté

quatre mois et demi, et a été contraint de signer les documents qu'on lui a remis. Quant à la date de son arrestation, il a précisé que c'était le jour de « l'Achoura ».

Puis ce fut le tour de « l'accusé » Ait Hadou Mohamed ben M'Hamed d'être appelé à la barre. C'est un paysan, né en 1940 et père d'un enfant. Il a déclaré ne connaître Aharbil qu'en tant que membre du Parti et qu'il ignore la date à laquelle il est allé aux Lieux Saints.

De même, il a déclaré connaître Mohamed Afroukh et Mohamed Hamrouch qui habitent le même douar que lui. Quant à Lahcen ben Brahim Naït Ali, il a dit qu'il ne le connaissait pas. « L'accusé » réfuta ensuite ce qui a été dit dans le P.V. de police, notamment le fait qu'il avait connu Aharbil en 1959 et que ce dernier lui a demandé d'adhérer à l'UNFP. De même, il a nié qu'Aharbil l'ait mis au courant de l'existence d'une « organisation secrète », surtout qu'il ne connaissait pas Aharbil personnellement.

De plus, « l'accusé » a précisé que ce qui a été dit dans le rapport du juge d'instruction concernant le revolver dont il a vu Aharbil porteur, n'est pas exact et que ce sont deux policiers qui l'ont contraint lors de sa détention à la prison militaire de faire une telle déclaration sinon il périrait sous l'effet de la torture.

Sur ce, la séance du matin a été levée et a repris l'après-midi avec l'audition d'autres accusés.

Appelé à la barre, « l'accusé » Afroukh Mohamed, né en 1910, marié, père de six enfants, paysan et sans antécédents judiciaires, a déclaré,

grâce à un traducteur, puis qu'il ignore l'arabe, qu'il ne connaissait pas Hadj Aharbil et qu'il ne lui a pas parlé de « l'organisation secrète », et poursuit qu'il ignore ce qui a été dit dans les P.V. de police, et ne sait rien au sujet de cette soi-disant organisation.

Répondant à une question de Me Ben Amr, M. Afroukh a précisé qu'il a été arrêté le 23 mars 1970 et ignore quand il a signé le P.V. de police.

Le Président appela ensuite « l'accusé » Hourech Mohamed, né en 1934, paysan, marié et ne parlant pas l'arabe aussi.

Répondant aux questions du Président, il a déclaré connaître Ait Hadou mais non Hadj Aharbil qui ne le voyait qu'au bureau du Parti ; et qu'il n'était pas au courant de l'existence d'une « organisation secrète ». De même, il a déclaré ignorer la date de son arrestation.

Puis ce fut le tour de Amghar Mohamed Ben Mohamed d'être appelé. Il est né en 1940, paysan, marié et sans antécédents judiciaires.

Répondant aux questions du Président, il a déclaré ne pas connaître personnellement Hadj Aharbil qui est simplement son voisin et qu'il est un simple membre du Parti.

Le Président lui rappela alors ce qu'il a déjà déclaré au juge d'instruction, notamment le fait qu'il n'appartient à aucun parti politique.

Mais l'accusé rétorqua que cela était sous l'effet des contraintes et des tortures dont il a fait l'objet durant son interrogatoire par la police.

Par la suite, d'autres « accusés » devaient être appelés à la barre. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

« Ne constatez-vous pas donc lui dit le Président qu'il y a une certaine contradiction entre ce que vous avez déclaré à la police et au juge d'instruction militaire notamment votre affirmation de n'appartenir à aucun parti politique ? »

« L'accusé » répond qu'il a bien dit n'appartenir à aucun parti autre que l'UNFP et ajoute qu'il n'a jamais porté d'armes sans autorisation, ni avoir voyagé à l'étranger.

En ce qui concerne les personnes qu'il contactait lors de sa visite à sa tribu, Ahmed Ben Mohamed a déclaré qu'il s'agissait de Beladil et Hamadi ben Bouh et que la tribu les a désignés tous les trois comme représentants de trois douars.

Alors Me Ben Amr intervient et demande au tribunal de permettre à « l'accusé » de relater les circonstances dans lesquelles il a été détenu.

« L'accusé » fait alors état des tortures dont il a été l'objet et dont il a montré les traces au juge d'instruction, et a précisé qu'il a été torturé pendant plus de quatre mois et demi.

De son côté, Me Bouabid a remarqué que « l'accusé » a été arrêté le 16 mars alors que le P.V. de police a été signé le 2 février 1970, ce qui constitue une grave anomalie. Mais le Président précisa alors qu'il a été signé le 6 février et non le 2, ce qu'affirme le Ministère Public, puisqu'il a déclaré que « l'accusé » a été arrêté le 6 février. La défense demande alors qu'on prenne note de cette précision du Ministère Public afin de pouvoir y revenir au moment opportun.



Nous sommes tous des inculpés de Marrakech

PAR ALBERT-PAUL LENTIN

Le tribunal de Marrakech. Des collaborateurs du régime colonial. (Photo D.R.)

« Non au complot du pouvoir contre les révolutionnaires ! » « Arrêtez le massacre des militants de l'U.N.F.P. ! » Sur le campus de la Cité universitaire de Rabat où s'étaient rassemblés, le 17 mai dernier, des milliers d'étudiants, 15 banderoles et de nombreuses affiches proclamaient ces mots d'ordre. L'Union nationale des Etudiants marocains avait fait de ce lundi une journée de solidarité avec les militants de gauche enlevés, incarcérés et poursuivis devant le tribunal criminel de Marrakech. Chacun, aujourd'hui, est bien convaincu que le procès de ces militants, ouvert le 15 juin, sera plus qu'un fait marquant — un événement qui pèsera sur l'histoire future du Maroc.

Tout commence en décembre 1969. A cette date, les bilans de fin d'année établis par différentes instances marocaines et étrangères montrent que la situation économique et sociale du pays ne cesse pas de se dégrader, et qu'elle est devenue désastreuse. La dette publique est de 600 milliards — soit le tiers du revenu national. Le nombre des chômeurs atteint le million. La population supporte mal la baisse générale

du niveau de vie (3 % en moyenne par an, depuis dix ans), les carences de la scolarisation (30 % à peine de la jeunesse en âge d'étudier dans les établissements primaires, 7 % dans le secondaire, 1 % dans le supérieur) et la corruption qui gangrène du haut en bas de l'échelle tous les rouages de l'Etat.

Sur le plan politique, le régime est isolé, car le pouvoir ne trouve que ses courtisans les plus proches pour cautionner les initiatives constitutionnelles qu'il prépare et le parti de l'Istiqlal, auquel il avait tendu quelques perches, s'éloigne de plus en plus de lui pour se rapprocher de l'autre grand parti de l'opposition, l'U.N.F.P.

De plus, l'accord avec le Marché commun, récemment signé, a soulevé une tempête de protestations dans les rangs de l'opposition. L'U.N.F.P. ira même jusqu'à le nommer « deuxième acte d'El Djézira » en référence à la politique de porte ouverte aux grandes puissances pratiquée par le premier.

Le régime doit faire tace à des jacqueries périodiques

— et féroce­ment réprimées — de ruraux misérables qui s'insurgent contre l'accaparement des terres par les privilégiés. Les grèves des cours des étudiants et des lycéens succèdent aux grèves revendicatives des ouvriers. La direction des « Forces de sécurité » reçoit, au sujet de la « violence de la jeunesse », des rapports jugés d'autant plus alarmants que, selon les dernières statistiques, les moins de 30 ans représentent 70 % de la population.

Devant l'ampleur des diverses contestations et la montée des périls qui menacent le pouvoir, le régime ne trouve qu'une parade — l'accentuation de la répression qui, depuis dix ans, frappe les responsables et les militants de l'opposition de gauche.

Il franchit un nouveau pas dans « l'escalade » de sa lutte contre l'U.N.F.P. en portant un coup décisif aux dirigeants les plus radicaux de l'opposition de gauche. Il vise notamment Mohammed Basri, le Jean Moulin de la résistance marocaine, qui vit en exil depuis qu'il a échappé aux griffes des services de la sécurité, après sa détention et sa condamnation dans l'affaire du prétendu « complot » de 1963 ; Mohammed Ajar Saïd Bouneilat, autre héros de la résistance marocaine, qui, lui aussi, a été condamné à mort dans le « complot » de 1963, et qui, lui aussi, vit en exil depuis cette époque ; Ahmed Benjelloun, qui, également contraint à l'exil, a dû terminer ses études supérieures en Algérie et en France ; enfin, un autre représentant de la jeune génération progressiste, Habib El Forkani, membre de la direction de l'U.N.F.P., qui, dans les derniers mois, avait efficacement développé ce parti en milieu paysan, notamment dans le Sud.

Le service des « aveux »

Pourquoi ne pas réitérer l'« initiative » de 1963 ? Le pouvoir décide, une fois de plus, d'essayer de justifier la répression qui se durcit de plus en plus par le danger que fera peser sur les institutions marocaines « une organisation subversive armée cherchant à renverser par la force le régime monarchique en liaison avec des éléments ayant reçu une instruction militaire hors du Maroc et entrés clandestinement dans le pays ».

Pour que l'entreprise soit convaincante, il faut cependant trouver les « preuves » de l'existence de ces redoutables réseaux. Des services spéciaux, qui ont l'habitude du truquage, des falsifications et des mises en scène spectaculaires vont les fabriquer.

Le 16 décembre 1969, un dénonciateur, Brahim Monadi, se présente « spontanément » à la police, explique qu'il se repent d'avoir adhéré à une organisation subversive et, pour « racheter sa faute », il fait aux autorités de graves révélations. Agissant à l'instigation du « grand meneur du jeu Mohammed Basri », Forkani l'aurait aidé à constituer, à Amezml (région de Marrakech), des « cellules clandestines d'opposants décidés à déclencher une action armée », et il aurait même donné aux recrues quatre « cours de guérilla ». Alors que Monadi est bien vite remis en liberté, Forkani est arrêté et « gardé à vue » pendant sept mois. Le processus de la machination policière est alors déclenché.

Au bout de quelque temps est établi le procès-verbal des aveux, aveux « qui ont été extorqués à Forkani », et qui, selon le commissaire principal de la police judiciaire chargé de l'enquête, « confirment entièrement les accusations de Monadi ».

Le pouvoir fait arrêter dans la région de Marrakech 80 personnes, dont 45 paysans, tous accusés d'appartenir à des « commandos terroristes ». Des armes qui ont été entreposées en 1954, à l'époque de la lutte contre le colonialisme français et qui, depuis cette date, se rouillent dans une cache du douar, dit Armongouz, sont opportunément saisies : les policiers prétendent qu'elles devaient servir à l'action armée

pour renverser le régime. Une deuxième vague d'arrestations couvrira bientôt la région de Casablanca. Les 120 Marocains que l'on arrêtera alors sous l'accusation « d'appartenance à une organisation subversive » n'ont de notoriété publique aucun lien avec les détenus de Marrakech, mais, sous les tortures, beaucoup « avoueront » tout ce qu'on veut leur faire dire.

Pour le pouvoir, le moment est venu de passer à la deuxième partie de son plan : se donner les moyens de soutenir la thèse selon laquelle la « conspiration découverte au Maroc » est dirigée par Mohammed Basri et ses amis du commandement de l'ancienne Armée de Libération marocaine.

Pour étayer son accusation, le ministre de l'Intérieur va prétendre que les citoyens marocains ayant rejoint les camps d'entraînement de la résistance palestinienne, l'ont fait dans le but de se préparer à un complot visant à « remplacer le régime monarchique par une république socialiste et démocratique ».

Certains des 193 Marocains inculpés au procès de Marrakech — Ahmed Benjelloun, par exemple, ou encore Chou-

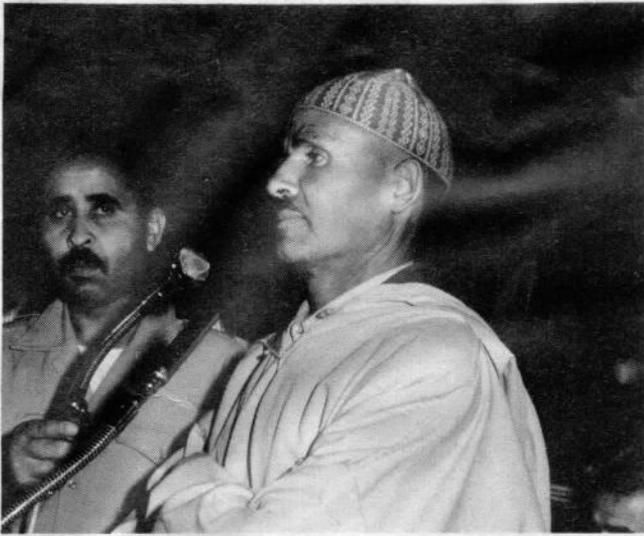
M^r Abderrahmane Youssefi (à gauche) et M. Mohammed Basri, membres du secrétariat de l'U.N.F.P., menacés tous deux de la peine de mort. (Photos D.R.)



jar Abderrahmane, dit Si Mohammed — se sont effectivement battus aux côtés des fedayin. D'autres, qui n'ont pas pu participer aux engagements, les Palestiniens ayant eu finalement besoin d'armement plutôt que d'hommes, sont rentrés chez eux parfois clandestinement, car le pouvoir prétend contrôler étroitement toutes les formes d'aide à la Palestine et sanctionne, parfois pénalement, toute initiative ne passant pas par lui.

D'autres enfin rendent aux Palestiniens, dont les représentants à l'étranger sont surveillés de près par le puissant espionnage israélien, un autre service que celui de la présence sur les champs de bataille : servant d'intermédiaires, ils mènent au nom et à la place des Palestiniens des pourparlers avec des commerçants qui vendent des armes destinées aux fedayin. On va donc profiter de cette conjoncture pour prétendre que les Marocains exerçant ce genre d'activité cherchent à envoyer les hommes et les armes non pas au Proche-Orient, mais au Maroc, pour renforcer les réseaux du « complot contre le régime ».

C'est dans ce cadre que se situe l'affaire Benjelloun-Ajar. Au début de janvier 1970, Ahmed Benjelloun et d'autres Maghrébins, agissant pour le compte d'un groupe de Palestiniens, concluent à Madrid, par l'entremise de l'ambassade de Syrie, un contrat d'achat d'une cargaison d'armes légères qui doit être embarquée sur un navire affrété à Barcelone



Monadi: l'homme des révélations spontanées. La seule pièce maîtresse de l'accusation. (Photo D.R.)

et débarquée dans un port syrien. Le gouvernement espagnol, parfaitement au courant de la traction, la laisse se dérouler en feignant de croire à la fiction d'une vente d'armes « destinées non pas à des organisations irresponsables, mais au gouvernement régulier de Damas ».

Les autorités franquistes sont cependant en négociation, au même moment, avec le gouvernement marocain. Les Espagnols demandent que les Marocains renoncent à revendiquer les « possessions sahariennes » de Madrid — Rio de Oro et Sakiet El Hamra — et se contentent d'obtenir une fructueuse part dans l'exploitation des énormes richesses phosphatières de ce territoire. Rabat promet d'envisager ce « marché », à condition que lui soient livrés les dirigeants de l'U.N.F.P. séjournant à Madrid.

Ajar et Benjelloun sont arrêtés par la police espagnole et maintenus en prison pour « propagande communiste », livrés quelques jours plus tard à des policiers marocains arrivés de Rabat en « mission spéciale » et embarqués — yeux bandés et mains liées derrière le dos — dans un avion militaire marocain, qui met le cap sur Casablanca. La presse internationale parle, à juste titre, d'une « deuxième affaire Ben Barka ».

Le pouvoir a désormais en main toutes les pièces de son puzzle. Ses services font subir à Ajar et à Benjelloun, pendant des semaines, des « interrogatoires poussés », c'est-à-dire accompagnés d'atroces tortures — pour leur arracher des « confessions » étayant la thèse du « complot ».

Après celles de Marrakech et de Casablanca, une troisième vague d'arrestations déferle sur les régions d'Oujda et de Nador. D'autres responsables de l'U.N.F.P. sont enlevés et torturés avant d'être déférés au juge d'instruction qui a pris le 31 décembre 1970 la relève d'un magistrat militaire, car certains membres du haut commandement marocain, peu enthousiastes à l'idée de voir « l'armée se mouiller dans cette sale affaire », ont obtenu que le dossier soit transféré à une juridiction civile.

De plus, l'intention première du pouvoir était de donner une ampleur sans précédent à l'affaire en y impliquant le Baas syrien et en demandant à certains pays voisins de prendre parti aux côtés du régime marocain. Cependant, la minceur du dossier, le refus catégorique des autorités de ces pays, le coup d'Etat du général Assad en Syrie devaient venir à bout des espoirs du pouvoir marocain. On abandonna alors l'un des chefs d'accusation (« atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat ») et on donna à l'affaire un tour

plus réduit en dessaisissant les militaires de l'instruction et en l'expédiant à Marrakech.

Membre de la direction de l'U.N.F.P., l'avocat Mohammed El Yazghi, bien connu des milieux progressistes et libéraux français et internationaux, fait partie de l'avant-dernière journée des inculpés. On trouve, dans la dernière, deux autres avocats dirigeants de l'U.N.F.P. vivant actuellement en exil : M^e Abderrahmane Youssefi, secrétaire général adjoint de l'Union des Avocats arabes, et M^e Mehdi Alaoui, placés *in extremis* dans une ultime charrette dans le cadre d'une manœuvre visant à entacher de suspicion l'action que ces deux juristes, maintenant accusés et non plus témoins, pourraient mener au sein du comité international de défense des inculpés du procès de Marrakech.

Ceux-là ne seront jugés que par contumace. Des dizaines d'autres accusés, présents dans le boxe, risquent la peine de mort. Un responsable marocain ne vient-il pas de déclarer à un interlocuteur français : « A Marrakech, des têtes doivent tomber. »

Sur le plan politique, il n'est pas certain cependant que le pouvoir soit gagnant.

La partie se joue maintenant devant l'opinion mondiale. Les têtes que le pouvoir voudrait faire tomber seront peut-être sauvées si l'action internationale contre le déni de justice et la répression au Maroc fait reculer le pouvoir, et si, partout, les progressistes font écho à la voix des courageux étudiants marocains lançant, sur la plus grande artère de Rabat, face aux policiers, ce cri et ce défi : « Nous sommes tous des inculpés de Marrakech ! »

Albert-Paul Lentin.

LES ACCUSES

Le tribunal régional de Marrakech devait juger 193 personnes dont 32 par contumace.

LES PEINES ENCOURUES

— Les 32 inculpés « en fuite » peuvent être considérés comme condamnés à mort, le tribunal se bornant, dans la procédure de contumace, à prononcer la peine maximale prévue par l'article retenu par l'accusation, les inculpés étant poursuivis principalement pour atteinte à la sécurité de l'Etat (parmi eux Mohammed Basri et Abderrahmane Youssefi).

— 16 détenus risquaient la peine de mort, devant répondre du même chef d'accusation que les précédents (parmi eux : El Forkani, Ajar dit Saïd Bouneilat, Ahmed Benjelloun et Aït Moudjen).

— 124 détenus risquaient la réclusion perpétuelle pour « tentative de changement de régime » (parmi eux l'agent provocateur Mounadi, actuellement en liberté provisoire).

— 21 détenus risquaient des peines de deux à cinq ans de prison pour « non-dénonciation de malfaiteurs ».

COMPOSITION SOCIALE

Sur la liste des 161 détenus, on peut dénombrer 45 ouvriers, 37 ouvriers agricoles et paysans pauvres, 7 artisans, 19 petits commerçants, 22 fonctionnaires et employés des services publics, 26 intellectuels (étudiants, enseignants, avocats, etc.) et 5, enfin, sans profession définie.